



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

trafic

Question écrite n° 57916

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'augmentation du trafic de stupéfiants près des lycées du département de Seine-Saint-Denis. En effet, depuis deux à trois ans, les maires peuvent constater la présence croissante de délinquants-trafiquants qui cherchent à vendre aux lycéens de la drogue et des substances illicites, notamment lors des sorties de classe. Cette situation, qui avait semble-t-il disparu depuis plusieurs années, tend à réapparaître dans les grands lycées de ce département. Les chefs d'établissement, les enseignants et les parents d'élèves se sont émus, dans plusieurs villes, de cette dégradation qu'il conviendrait de suivre de près pour y apporter des réponses efficaces dès la prochaine rentrée de septembre. Il lui demande donc de lui indiquer l'action qu'il compte entreprendre pour endiguer ce fléau préoccupant.

## Texte de la réponse

Le Président de la République a rappelé le 18 mars 2009 à Gagny et le 28 mai 2009 devant les acteurs de la sécurité sa volonté que les agents et les élèves des établissements scolaires soient protégés de toute forme de violence, surtout dans les quartiers sensibles. La protection de l'environnement scolaire constitue donc une priorité et inclut naturellement la lutte contre les trafics de drogue. Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et le ministère de l'éducation nationale ont mis en place une politique résolue en matière de sécurité : présence dans chaque commissariat d'un correspondant « sécurité de l'école », opérations de sécurisation aux abords des établissements, etc. Dans la Seine-Saint-Denis par exemple, les forces de police assurent par des rondes et patrouilles une vigilance particulière aux heures d'entrée et de sortie des établissements scolaires. Des formateurs antidrogues de la police mènent, en outre, des actions de prévention et d'information sur les toxicomanies : 135 séances d'information ont été dispensées, de janvier à mai 2009, au profit de 3 425 personnes dans ce département. Les forces de police, comme le groupe d'intervention régional (GIR), sont particulièrement mobilisées dans la Seine-Saint-Denis pour réprimer les trafics de stupéfiants. Les infractions d'usage et de trafic de drogue aux abords des lycées de ce département ont diminué de près de 35 % au cours des huit premiers mois de l'année par rapport à la même période de l'année 2008. Plusieurs trafiquants importants ont été interpellés depuis le début de l'année, rendant plus difficile l'approvisionnement des revendeurs locaux. L'action de la police d'agglomération unifiée à l'échelle de Paris et des départements de la petite couronne renforce l'efficacité de ce dispositif avec l'extension du plan drogue parisien à la Seine Saint-Denis depuis le 2 octobre 2009. Enfin, le plan national de prévention de la délinquance présenté le 2 octobre prévoit de renforcer la lutte contre toute forme de violence dans les établissements scolaires. Est prévue la réalisation de diagnostics de sécurité dans tous les établissements scolaires (collèges et lycées) et la mise en place d'« équipes mobiles de sécurité » chargées de prévenir les situations de tension et de violence, d'organiser des mesures de protection et de surveillance et d'accompagner les personnels éducatifs. La première a été installée par les ministres de l'intérieur et de l'éducation nationale, le 5 octobre, au lycée Jean-Zay d'Aulnay-sous-Bois. La vidéo-protection, qui a largement démontré son efficacité dans la prévention et la répression, sera également déployée pour renforcer la sécurité des établissements scolaires les plus sensibles.

Ces moyens supplémentaires permettront de mieux combattre la présence de stupéfiants dans le milieu scolaire.

## Données clés

**Auteur** : [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription** : Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 57916

**Rubrique** : Drogue

**Ministère interrogé** : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire** : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 septembre 2009, page 8443

**Réponse publiée le** : 1er décembre 2009, page 11472